

# LE PRÉCURSEUR

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, MARITIME ET LITTÉRAIRE.

PAIX.

LIBERTÉ.

PROGRÈS.

## MÉTÉOROLOGIE.

Thermomètre: — 5°. glace  
 Baromètre. — Beau temps.  
 Pleine mer. — 9 1/2 h. du matin.  
 Lever du soleil, 7 h. 44. m.  
 Lever de la lune, 11 h. 50 m. s.  
 P. L. le 5 à 5 h. 45 m. matin.  
 N. L. le 19, à 9 h. 25 m. soir.

Vents. — 0.-S.-O.  
 Etat du ciel. — Brumeux.  
 Basse mer. — à 5 1/2 h. après-midi.  
 Coucher du soleil. — 4 h.  
 Coucher de la lune. — 5 h. 10 m.  
 D. O. le 15, à 4 h. 55 m. matin.  
 P. Q. le 26, à 7 h. 45 m. soir.

## ON S'ABONNE

A Anvers, au bureau du Précurseur, rue Aigre, N° 526, où se trouve une boîte aux lettres et où doivent s'adresser tous les avis.  
 En Belgique et à l'étranger, chez les directeurs des postes.  
 La quatrième page consacrée aux annonces, est affichée à la bourse d'Anvers, et à la bourse des principales villes de commerce.  
 Le prix des annonces est de 25 centimes par ligne d'impression; Un soin tout particulier sera porté à les rendre exactes, claires et très-visibles.

PORTES DE LA VILLE.

Ouverture: 6 heures du matin. - Fermeture 9 du soir.

## PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR ANVERS.		POUR LA BELGIQUE.	
A l'année. . . . .	fr. 60	A l'année. . . . .	fr. 72
Par semestre. . . . .	» 30	Par semestre. . . . .	» 36
Par trimestre. . . . .	» 15	Par trimestre. . . . .	» 18

Pour l'étranger 20 francs.

Le Journal paraît tous les Jours, et porte la date du Jour de sa publication.

## AVIS.

MM. les Abonnés du Précurseur sont prévenus que leur abonnement ne commencera à courir qu'à dater du 1<sup>er</sup> Janvier prochain et qu'on leur enverra néanmoins exactement les N<sup>os</sup> publiés jusqu'à cette époque.

27 DÉCEMBRE.

## DE LA FREQUENCE DES NAUFRAGES EN ANGLETERRE.

(Suite, voir les N<sup>os</sup> 9 et 11.)

Le système actuel de classification, non-seulement encourage la construction des navires de mauvaise qualité, par l'appât des bénéfices, qu'il assure aux entrepreneurs, mais il empêche en outre qu'on radoube ou qu'on refonde ceux qui en auraient besoin. Aussi, peut-on avec juste raison imputer à cette classification vicieuse et le nombre toujours croissant des naufrages, et l'abaissement continu du fret, et la détresse des gens de mer. Il est difficile pour quiconque n'est pas initié aux secrets de la navigation, de concilier l'existence simultanée de tant de misères, de tant de douleurs, avec la prodigieuse activité des chantiers anglais, qui tous les ans mettent à flot plus de 70 navires. Une simple observation suffira pour dessiler les yeux de ces âmes candides, de ces esprits optimistes qui croient voir partout des signes irrécusables de bonheur et de prospérité. Le besoin de vaisseaux neufs est en grande partie factice, et résulte des vices mêmes du système de classification. Jusqu'ici, l'objet qu'on s'est proposé en construisant un navire n'a pas été de le faire réellement bon et durable et de le tenir en état de réparation, mais de construire un vaisseau pacotille, qui puisse durer une dizaine d'années. La raison de ce calcul est toute simple. La classification actuelle doit faire inévitablement descendre dans la seconde classe tout navire porté dans la première et qui est arrivé à l'âge de dix ans, quel que soit l'état de conservation dans lequel il se trouve. Or, telle est l'idée que l'on a dans le commerce de la supériorité des vaisseaux inscrits dans la première classe, que dans la plupart des spéculations les négociants ne voudraient pour rien au monde employer un navire qui serait passé dans la seconde classe, à moins que le prix de fret ne fût extrêmement réduit. Aussi le propriétaire, plutôt que de faire radouber son navire de dix ans, se décide à le vendre à quelque prix que ce soit, et à en faire construire un neuf. Mais celui qui a acheté un vaisseau descendu dans la seconde classe veut aussi en tirer parti, et accepte en conséquence tous les rabais possibles. Voilà donc deux mauvais navires à flot au lieu d'un bon qui aurait été suffisant. Il s'est établi de cette manière une concurrence inouïe, qui a eu, sans exagération, cinquante fois plus d'influence sur la diminution du fret, que tous les traités de réciprocité et toute la concurrence étrangère, contre lesquels tant de clameurs se sont élevées.

On devait espérer qu'à la suite du rapport de 1826, dans lequel tous les vices du système étaient exposés, il serait pris des mesures propres à en prévenir les conséquences funestes. Personne n'y a songé. Le rapport a bientôt été oublié; le gouvernement s'est tenu tranquille, tant les vieilles habitudes trouvent partout des protecteurs ardents, des défenseurs zélés! et le système a continué sa marche accoutumée, engloutissant chaque année nos vaisseaux par centaines et nos marins par milliers. Cependant, l'énormité du mal a récemment déterminé les commerçants, les compagnies d'assurances et les propriétaires de vaisseaux à s'entendre pour classer les navires, non suivant leur âge mais d'après la qualité de leur construction. Le projet qui a été arrêté nous paraît très judicieux, et s'il était exécuté, il en résulterait de grands avantages pour les marins, les armateurs et les constructeurs consciencieux. Mais nous sommes convaincus, tant par la nature même de l'objet que par les raisonnements de plusieurs armateurs, qu'il n'est pas possible de former et ensuite de maintenir un bon système de classification sans la sanction et la coopération du gouvernement.

Pour qu'un système semblable puisse exister, il est indispensable que les vaisseaux soient inspectés par des hommes

du métier, d'une capacité reconnue et jouissant de la considération publique. Il faut de plus qu'aucun constructeur, aucun propriétaire de navire ne puisse se refuser ou se soustraire à leur inspection à aucune époque ni dans aucune circonstance où la nécessité ou l'opportunité les engagera à la faire. Cette dernière condition ne sera jamais bien remplie, à moins que la législature n'intervienne et ne rende ces visites obligatoires. D'après nos lois, aucun vaisseau ne peut jouir des privilèges du pavillon anglais, s'il n'a pas dans son équipage un nombre déterminé de matelots appartenant au Royaume-Uni. Une pareille condition oblige nécessairement le gouvernement à intervenir pour s'assurer que les vaisseaux sur lesquels on embarque les sujets de l'état, peuvent, sans danger pour l'équipage, entreprendre les voyages auxquels on les destine. C'est ici un droit que personne ne pourra raisonnablement lui contester.

L'établissement d'inspecteurs chargés de constater l'état des vaisseaux de la marine marchande nécessiterait une dépense que nous évaluons de 18 à 20,000 liv. st., qui pourrait être couverte par le produit d'une légère taxe établie proportionnellement sur les bâtiments, et qui serait perçue lors de leur construction et à l'époque des visites périodiques qu'on en ferait. Mais ce n'est pas là seulement que devrait se borner l'intervention du gouvernement. La classification vicieuse des navires est sans doute une cause très-active de naufrages, mais elle n'est pas l'unique. L'ignorance et l'incapacité des capitaines et des officiers sont une autre source d'accidents qui n'est guère moins féconde. Les officiers de notre marine militaire sont assujétis à une discipline et à des examens sur les diverses parties de leur profession. Il en était de même de la marine de la Compagnie des Indes; ses vaisseaux étaient parfaitement commandés, et elle avait tant de confiance dans leur bonne construction et dans l'habileté de ses officiers, qu'elle n'a jamais jugé nécessaire de payer aucune prime d'assurance. Il n'en est pas ainsi dans la marine marchande anglaise; les capitaines et les officiers ne sont soumis ni à une instruction spéciale, ni à des examens réguliers; tout dépend à cet égard du choix et de la volonté individuelle des intéressés, déterminés le plus souvent par des circonstances fortuites, ou ce qui revient à peu près au même, par l'intelligence, l'instruction, la générosité plus ou moins grande de l'armateur. Il est facile de concevoir que des capitaines ainsi choisis doivent être souvent très-peu propres à remplir convenablement les fonctions dont ils sont chargés. Peut-être est-ce exagérer que d'attribuer à cette cause la moitié des accidents de mer qui arrivent. Mais n'y en eût-il que le tiers, par exemple, 266 sur les 800 navires naufragés en 1833, ne serait-ce pas assez pour justifier toutes les mesures que le gouvernement croirait devoir prendre afin de prévenir de semblables malheurs?

L'intervention du gouvernement en pareille matière est non-seulement aussi juste que nécessaire, mais elle a en sa faveur les meilleures autorités. La célèbre ordonnance de 1681, rendue par Louis XIV, regardée par lord Mansfield, lord Tenderden et par beaucoup d'autres, comme le code (militaire) maritime le plus complet et le plus parfait qui ait jamais été publié, exige, pour être reçu capitaine, maître ou patron de navire, cinq ans de navigation et un examen préalable et public sur la navigation, par deux anciens maîtres et en présence d'un professeur d'hydrographie et des officiers de l'amirauté. Sans doute, ce n'est pas seulement avec des connaissances théoriques qu'on fait de bons marins; c'est l'expérience, la pratique qui forment surtout les hommes de mer; et les Américains, qui sont aujourd'hui les plus hardis navigateurs, sont peut-être les plus ignorants. Cela est vrai; mais la science alliée à la pratique ne peut qu'être très-utile; et de telles objections ne sauraient empêcher le gouvernement de soumettre les marins qui prétendent au titre de capitaine à des examens de capacité très-rigoureux. Certes on peut s'étonner que de semblables réglemens ne soient pas en vigueur en Angleterre. L'autorité d'un capitaine de navire est si grande; le navire, les marchandises, et plus que tout, l'existence des hommes qui lui sont confiés, sont d'une telle importance, que c'est un devoir impérieux pour l'autorité publique de veiller à ce que celui entre les mains de qui on remet tant d'intérêts ne soit ni un ignorant, ni un incapable.

La manière dont se fait dans ce pays le jaugeage des bâtiments a aussi une influence fâcheuse sur leurs constructions. Les droits de port, de phare, de dock, etc, sont générale-

ment proportionnés au tonnage porté sur les registres, de sorte qu'il est très important pour les armateurs que ce tonnage soit établi le plus bas possible. Si le jaugeage se faisait d'après des règles mathématiques, il serait impossible de tromper à cet égard; mais l'usage de déterminer la capacité des vaisseaux d'après leur longueur et leur largeur, sans avoir égard à la profondeur et à la courbure des côtes, a depuis long-temps prévalu. Pendant la guerre, lorsque les droits de dock étaient très élevés, le mode vicieux de notre jaugeage engagea ceux qui faisaient construire des bâtiments à leur donner une profondeur de cale ridicule; à force d'être disproportionnée avec leurs autres dimensions. Cette exagération, en donnant aux vaisseaux un tirant d'eau plus considérable, les exposait à plus de sinistres, aussi en est-il résulté de très-graves et très-nombreux accidents. Un bill passé dans l'une des dernières sessions a prescrit des mesures qui peut-être ne remédieront pas complètement au mal que nous signalons, mais elles tendront au moins à le diminuer beaucoup.

Lorsqu'on s'occupera sérieusement d'un nouveau système de classification, il sera nécessaire d'établir les conditions et les principes à suivre dans la construction des navires qui aspireront à figurer dans la première classe. Le nombre de bâtiments perdus corps et biens, uniquement parce qu'ils étaient mal construits, est trop considérable pour que l'administration néglige plus long-temps de surveiller ces constructions. Ici, nous sommes amenés à reproduire une réclamation faite bien souvent contre la manière dont sont établis les droits sur les bois de construction. S'il est un article qu'une nation maritime doit s'efforcer de se procurer de la meilleure qualité et au plus bas prix possible, c'est assurément le bois qui sert à construire ses vaisseaux. En Angleterre, au contraire, il semblerait que nous ayons à cœur de n'admettre dans la construction de nos navires que tout ce qu'il y a de plus détestable, de plus propre à inoculer dans notre marine cette maladie de pourriture sèche dont il serait pourtant si important de la garantir. En effet, en prélevant sur le meilleur bois un droit de 55 schellings par charge, tandis que nous n'en percevons que 10 sur le bois de la plus mauvaise qualité, nous donnons à l'importation de ceux-ci l'encouragement qu'ils ne méritent pas, et nous forçons en quelque sorte les entrepreneurs de constructions à employer ce qu'il y a de plus mauvais, entraînés qu'ils sont par l'avantage momentané que leur offre le bas prix des matériaux, qui, plus tard, occasionneront peut-être la perte des bâtiments et la ruine de leurs propriétaires. Nous ne nous étendons pas d'avantage sur ce sujet; nous savons que la politique du gouvernement à cet égard, a de nombreux approbateurs, et nous avons tout lieu de craindre qu'il ne sera pas prêt à en changer. Nous nous bornerons seulement à faire des vœux pour que l'usage de construire les vaisseaux en garantie prévaille. Si ce mode était généralement suivi, notre marine marchande s'améliorerait sensiblement, et nous finirions peut-être bientôt par fournir des vaisseaux à toutes les nations de la terre, comme nous les approvisionnons aujourd'hui de la plus grande partie des objets manufacturés qu'elles consomment. ci-dessus; ils paraissent qu'ils s'y maintiendront encore jusqu'à mi-janvier où la fabrication entrera en pleine activité.

« Ici se serment les réflexions relatives à la fréquence et aux causes des Naufrages en Angleterre. Nous examinerons dans un prochain numéro la différence qui existe à cet égard entre l'Angleterre, la France et la Belgique. »

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DU PRÉCURSEUR.

On écrit de Nice, 19 décembre: Il nous arrive quelques parties de blé de Gènes qu'on s'efforce de vendre, malgré que tous les besoins soient remplis.

Tout fait présumer que nonobstant les nouveaux droits fixés en France sur les huiles d'olive, les Napolitains ne cesseront de nous apporter les leurs, qui continueront à être importées en France par le petit cabotage français.

Les prix de nos huiles, malgré les belles apparences de la récolte qui se réalisent depuis le principe de la fabrication, avaient débuté à fr. 9 et s'étaient rapidement portés jusqu'à fr. 13 60, pour remplir les besoins pressants de

## LE PRÉCURSEUR.

la France. Les qualités cependant étaient loin d'être parfaites.

Depuis une 20<sup>me</sup> de jours elles se sont améliorées sensiblement et nos prix se sont fixés, pour ainsi dire à la cote. Nous aurons en février, mars et avril des qualités de conserve et de toute satisfaction. L'opinion de tous nos spéculateurs est telle qu'ils espèrent opérer leurs achats, à cette époque aux environs de fr. 9. Nous partageons leur manière de voir.

### ESPAGNE.

MADRID, 17 décembre.

Les bruits de modification ministérielle continuent, mais sans aucun caractère officiel. Il serait donc superflu d'entrer dès maintenant dans des explications développées sur le remaniement du cabinet : une seule chose est certaine, c'est que M. Mendizabal songe à déléguer une partie de ses attributions multipliées à des hommes de cœur et de talent; mais ces choix qui seront sans doute populaires, n'ont pas encore été formellement indiqués. « Il faut attendre. » Ces mots sont devenus pour ainsi dire de circonstance; ils résument parfaitement la situation.

Il faut attendre que les chambres abordent les questions vitales qui doivent les occuper, et qu'elles mettent trop de lenteur peut-être à discuter. Il faut attendre que la commission chargée du rapport sur des articles additionnels qui doivent être annexés à la loi de la garde nationale, ait fait ce rapport dont les bases n'ont été, dit-on, arrêtées que dans la séance d'hier. Il faut attendre la production des mesures financières promises par M. Mendizabal. Le public, malgré son impatiente anxiété, se résigne à attendre. M. Mendizabal et les commissions, doivent, dit-on, présenter bientôt les résultats de leurs travaux, et l'on croit que la chambre des procuradores s'assemblera demain.

Cet état de choses, qui constitue une véritable halte en politique, produit nécessairement une certaine langueur à la bourse : la dette sans intérêt s'est faite à 13 1/8; il est probable que lorsque l'incertitude actuelle aura cessé en présence des actes ministériels, les fonds prendront plus d'activité.

On avait d'abord conçu, dans la capitale quelques craintes au sujet d'un mouvement opéré par le chef carliste el Serrador, dans la Castille : les alarmistes prétendaient même que ce chef était arrivé jusque sous les murs de Guadalaxara. L'importance des communications avec l'Aragon et la France, qui pourraient être interceptées si el Serrador parvenait à Guadalaxara, a déterminé les autorités militaires à diriger sur le point menacé des forces considérables.

Le ministère est décidé à ne laisser impunie aucune tentative des factieux : On sait avec quelle activité on procède de toutes parts à la levée en masse à aujourd'hui même les régiments de la garde royale qui tenaient encore garnison à Madrid partent pour la Navarre, emmenant avec eux les pièces d'artillerie.

### NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE.

Bayonne, 20 décembre.

Nous venons de recevoir des détails précis sur les dispositions militaires, prises dans le Nord de l'Espagne. Dès le 8 décembre, les généraux Cordova et Evans étaient arrivés à Burgos, pour y attendre le ministre de la guerre et M. Alava; le 11, ces deux personnages sont arrivés, et aussitôt les conférences ont commencé entre les chefs de l'armée. Après être convenus de la nouvelle marche à imprimer aux affaires, M. Alava est parti de Burgos pour Santander, et le ministre de la guerre, ainsi que les généraux Cordova et Evans ont pris la route de Vittoria, où se rassemblent de vingt à trente mille hommes. Le corps d'armée britannique est de six mille hommes; cette division a été passée en revue le 6 décembre; dans la soirée, les habitants de Vittoria ont donné aux officiers anglais une fête et un bal très brillant.

La première livraison de vingt-cinq mille habits confectionnés à Bordeaux pour l'armée de la reine, aura lieu dans peu de jours d'ici. On en fournira provisoirement six mille, mais les autres livraisons doivent se succéder rapidement.

La veuve de Zumalacareguy s'est retirée à Multicoa, dans le Bastian. On dit qu'elle fait rédiger un mémoire contre trois généraux de don Carlos, et qu'elle les accuse d'avoir empoisonné son mari. Moreno et Eguia seraient chargés plus particulièrement dans cette accusation, dirigée encore contre un autre chef, et contre un médecin anglais.

On écrit de Guetaria que les carlistes travaillaient à faire un chemin couvert pour s'approcher de ce bourg, et que le commandant du fort, par mesure de défense, avait fait mettre le feu aux maisons du faubourg. C'est à tort qu'on avait attribué ce sinistre aux carlistes.

### ALLEMAGNE.

NASSAU. — WIESBADE, 19 décembre.

Le numéro 11 de la feuille officielle du duché de Nassau, qui a paru aujourd'hui, renferme un règlement relatif aux droits de douane et aux rapports commerciaux de ce duché avec les états faisant partie de l'union des douanes allemandes.

### ANGLETERRE.

LONDRES, le 24 décembre.

On écrit de Douvres, 23 décembre : Sir George Shea, anglais ambassadeur à La Haye, s'est embarqué ce matin pour Boulogne, le vent ne permettant pas d'aller par Ostende.

### FRANCE.

PARIS, le 24 décembre.

Il y a eu hier soir grande réception au château, à l'occasion des nouvelles d'Afrique : toutes les sommités diplomatiques se sont empressées d'aller offrir leurs félicitations à la famille royale, sans attendre la réception officielle du jour de l'an. Beaucoup de députés de l'opposition y ont accompagné M. Dupin. Le président de la chambre des pairs étant toujours indisposé, a été remplacé par M. le vice-président Portalis. MM. Fulchiron, Viennet, Paixhans, Etienne, Lavocat et autres députés sont arrivés au château à dix heures, ainsi que le préfet de la Seine, le comte Rambuteau. La finance y était représentée par M. de Rotschild.

M. Hippolyte Bénélli, de Bologne, l'un des trente-huit exclus de l'amnistie accordée par le gouvernement pontifical, a succombé dans la nuit dernière à une maladie de poitrine qui menaçait, depuis long-temps, d'enlever à ses nombreux amis ce jeune homme aussi distingué par son caractère que par ses talents, et qui sera vivement regretté par ses compatriotes.

On commence à parler de nouveau d'un projet de conversion de rentes attribué à M. le ministre des finances. Les journaux qui avaient cessé pendant quelque temps de s'occuper de ce sujet, y reviennent depuis avant-hier. Il est à peu près certain que ce projet de conversion de rentes n'a jamais été discuté dans le conseil des ministres. (Correspond.)

On lit dans le *Constitutionnel* :

On assure que M. le maréchal Clauzel est élevé à la dignité de pair de France.

On assure aussi que le brave général Oudinot est nommé au grade de lieutenant-général.

Les ordonnances de nomination ne tarderont pas à paraître dans le *Moniteur*.

Le conseiller-d'état, préfet du département des Bouches-du-Rhône, officier de la légion-d'honneur, étant informé par M. le chargé de France à Rome, que le gouvernement napolitain rend de plus en plus difficile aux voyageurs étrangers l'entrée du royaume des Deux-Siciles, croit devoir, comme objet d'ordre, prévenir les personnes qui désireraient se rendre dans ce royaume, que M. le ministre de Naples près le Saint-Siège a reçu un avis de son gouvernement portant : que tout étranger qui veut aller à Naples, doit, à moins qu'il ne soit un personnage connu, indiquer le motif de son voyage et les personnes par lesquelles il se fait garantir directement près la police de cette ville; que la légation des Deux-Siciles ne peut accorder le visa de passeport aux voyageurs qu'après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement même; et que ces voyageurs doivent attendre à Rome la réponse de ce gouvernement aux sollicitations de leurs garans à Naples. (Garde National.)

### EXPÉDITION DE MASCARA.

Nous empruntons les détails suivants à l'*Eclairer de la Méditerranée* du 20 :

« Déjà deux fois Abd-el-Kader avait demandé à capituler, à la condition qu'on lui conserverait son commandement. Ces propositions furent repoussées. Il lui fut répondu que la France était puissante et généreuse, qu'il eût à se rendre à discrétion, ce qu'il refusa.

« L'armée a été atteinte par la dysenterie, à cause du manque d'eau potable. Le prince lui-même n'a pas été exempt de cette maladie, qui n'a du reste été que passagère.

« M. le maréchal Clauzel se propose dit-on, de faire une pointe sur Trémécén.

« Il est difficile de décrire l'état de fatigue dans lequel était l'armée à son retour de Mostaganem. Les vieux soldats qui ont fait les campagnes de l'empire avouent qu'ils n'auraient jamais pu croire aux fatigues, aux privations et aux souffrances que l'armée a éprouvées. Plusieurs chameaux ont été laissés sur la route, embourbés jusqu'au ventre. Un petit convoi de vivres a été abandonné et est tombé au pouvoir des Arabes. »

### BELGIQUE.

ANVERS, 27 Décembre.

Il s'est fait peu d'affaires cependant on est resté assez ferme, les Ardons 50 1/4 A. 3/8 P. — Ancien différée 18 1/4 P. Passives 16 A. 1/4 P.

— Le Sénat a adopté hier la loi sur le bétail, ainsi que celle sur le contingent de l'armée et sur le crédit alloué au département de la guerre pour les dépenses du mois de janvier.

— Il y aura six bals à la cour d'ici au carême. Le premier est fixé à mercredi 30 décembre. Les autres auront lieu de mercredi en mercredi, un seul excepté.

— La régence de Bruxelles a procédé dans sa séance du samedi, 26, au tirage au sort pour la désignation de 31 obligations de l'emprunt de 700,000 fr. En conséquence, les numéros suivants seront remboursés au 2 janvier.

634, 344, 421, 467, 91, 140, 63, 426, 128, 523, 531, 70, 390, 509, 111, 656, 4, 98, 448, 466, 67, 271, 510, 555, 115, 674, 419, 41, 48, 107, 446.

— Le Roi ayant décidé que les miliciens-substituans et remplaçans de la levée ordinaire et extraordinaire de 1826 seraient définitivement congédiés, MM. les bourgmestres viennent de recevoir, de la part des conseils d'administration des régimens de réserve, l'invitation d'ordonner aux militaires de leurs communes; appartenant aux classes ci-dessus mentionnées, d'aller établir, aux dépôts des régimens dont il font maintenant partie, leur décompte avant le 31 janvier prochain, afin de pouvoir effectuer leur licenciement; ceux qui négligeront de satisfaire à la décision royale, seront considérés, après cette époque, comme déserteurs.

— On écrit de Tongre, 20 décembre :

Le bourgmestre d'une des communes de la rive droite de la Meuse avait marié un mineur sans énoncer dans l'acte de mariage le consentement de la famille; le tribunal l'a condamné, le 18 de ce mois, à un emprisonnement de 6 mois et une amende de 16 fr., minimum de la peine comminée par l'art. 193 du code pénal. A l'audience de ce matin, sont comparus 21 bourgmestres, coupables de différentes contraventions aux art. 34 et suivans du code civil. Le ministère public, d'accord avec le juge, n'a usé d'aucune sévérité. Le but des poursuites exercées était de rendre les officiers de l'état civil plus attentifs à leurs devoirs; il a cru que des amendes de 10 à 15 fr. étaient suffisantes à atteindre ce but.

— On écrit de Berlin, 20 décembre :

L'ambassadeur français à la cour de St-Petersbourg, M. le baron de Barante, a continué aujourd'hui sa route pour se rendre à son poste. (Gaz. d'État de Prusse.)

— On écrit de Stockholm, 11 décembre :

Le secrétaire de l'ambassade espagnole, M. Abella a été rappelé et sera remplacé par M. Burgos, fils du ci-devant ministre de ce nom. (Idem.)

— Dans le district d'Oppeln, en Silésie, une femme âgée de cent ans vient de se pendre. Comme elle avait survécu à toute sa famille, son idée fixe était que Dieu avait oublié de la rappeler de ce monde. (Merc. de Souabe)

— On écrit de Liège, 26 décembre :

Le tribunal dans des conclusions longuement et sagement développées, vient de repousser le moyen invoqué par M. Gotale qui tendait à rendre M<sup>de</sup> de Lasalle inhabile à succéder.

Nous applaudissons à cette décision conforme à l'équité et au droit des gens.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du *Buffon classique de la jeunesse*, qui se trouve à la fin du journal. Cet ouvrage, conçu et rédigé de manière à intéresser et instruire tout à la fois, est mis au niveau des progrès de la science, en même-temps qu'il est purgé de tableaux qui ne conviennent ni à l'âge, ni à l'innocence des lecteurs auxquels il est destiné.

Cet ouvrage pourra également être consulté avec fruit et confiance, par toutes les personnes qui veulent prendre une vue rapide et générale de l'Histoire Naturelle, sans s'astreindre à étudier les détails.

Le specimen et planches dont cet ouvrage sera orné, et dont l'exécution a été confiée à d'habiles artistes, ne laisse aucun doute sur les soins apportés, par les Editeurs pour le rendre aussi élégant, qu'instructif. Nous ne saurions trop le recommander.

### CHRONIQUE COMMERCIALE.

On a soumis à l'approbation du gouvernement anglais, une proposition tendante à obtenir l'abolition du droit, sur le savon fabriqué en Angleterre, et l'imposition d'une taxe nouvelle sur les suifs étrangers. (Françaises.)

— DOUANES. — A partir du premier janvier prochain les graines oléagineuses autres que la graine de lin ne paieront plus que 3-50, de droit d'importation de 100 kilog., par navire français et 3 f. par navires étrangers.

La graine de lin depuis un an ne paye plus que 1 fr. par navire français, et 1-50 par navire étranger, également par 100 kil.

— Un nouveau règlement pour les postes vient d'être publié à Turin. Il améliore le système de communications entre la France et le Piémont.

— Pendant l'année 1833, il a été exporté de Saint-Petersbourg pour 104,955,329 roubles de marchandises. En 1833, les exportations s'étaient élevées à 117,307,495 roubles.

— Le gouvernement de Buenos-Ayres, considérant que la dette publique était une charge trop lourde pour les finances du pays, a résolu de faire vendre les propriétés nationales et d'en appliquer le prix au rachat des titres que les journaux anglais désignent sous le nom d'*acceptory bills*.

— Le tribunal de commerce vient de rendre le jugement suivant, relatif à l'époque de l'ouverture de la faillite de Dehaes :

Attendu que l'ouverture de la faillite de Dehaes, pour

quelque cause qu'elle soit déclarée, doit être fixée au jour où il y a eu réellement cessation de paiement.

Attendu qu'il est établi par les livres du failli qu'il a payé jusques et y compris le 13 octobre 1835; par ce motif, le tribunal rapporte le jugement déclaratif de faillite, quant à l'époque à laquelle l'ouverture a été répartie, fixe définitivement l'ouverture de la faillite au 14 octobre 1835, déclare que les frais du présent procès demeurent à charge de la masse.

Les opposans étaient MM. Oldenhove-Buff et comp<sup>e</sup>, Verbist et le comte d'Yve.

La prospérité agricole est en décadence complète à la Jamaïque. Les bœufs que l'on vendait autrefois aux planteurs à raison de 20 ou 30 liv. st. ne coûtent plus maintenant que 10 ou 20 liv. st.

Un traité de dix ans a été conclu entre le gouvernement de Danemark et la ville libre de Brème, en date du 5 novembre dernier, par lequel les deux parties, dans le but de contribuer à l'élargissement des rapports commerciaux existant entre le Danemark et Brème, ont arrêté l'abolition réciproque de toutes les inégalités qui existent dans les ports des deux Etats, et quant à la manière d'y traiter les bâtimens du Danemark et de Brème.

On écrit de Buenos-Ayres sous la date du 19 septembre que la maison Sébastien Lezica et frères est en faillite par suite de faux commis par la personne qui était à la tête de leurs affaires, en effets de place et pour une somme très considérable. Il paraît que cette manœuvre criminelle avait lieu depuis long-temps, et on estime qu'il y en avait en circulation pour 1,500,000 dollars et que l'importance de cette faillite excédera 3 millions de dollars, dont les deux tiers affecteront des négocians et des particuliers de la place; mais particulièrement des nationaux. L'auteur de cette calamité est en fuite; son nom est P. Hornung, natif de Hanovre.

Les affaires étaient dans une stagnation complète, le change sur Londres purement nominal, 6 s 3/4 pour dollar; 6 p. 0/0 à 80 nominal.

Le gouvernement de Rio-Janeiro a autorisé par une loi, la navigation sur le Rio-Doce, et en a accordé le privilège pour quarante ans à une compagnie qui s'est formée en Angleterre. On dit qu'une autre compagnie vient du Brésil pour prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un chemin de fer dans ce pays-là.

THÉÂTRE ROYAL D'ANVERS.

Lundi, 28 décembre.

LA DAME BLANCHE, opéra comique en 3 actes.

COMMERCE.

PLACE D'ANVERS 27 DECEMBRE.

Il s'est traité hier après-midi 100 caisses sucre Havane blond à fl. 23 1/4, entrepôt étranger.

Les fêtes que nous avons eu les deux derniers jours de la semaine et la fermeture des canaux par la gelée ont paralysé les transactions en général. Les seuls articles qui ont eu un mouvement marquant, sont les sucres bruts et les raffinés, dont les prix se sont raffermis.

Les arrivages de la semaine sont insignifiants.

DÉTAIL DES IMPORTATIONS DU 26 DÉCEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, cap. J. Crow, ven. de Londres.	242 sacs café	Michiels Loos.
1 colis marchandises et 47 caisses indigo: J. L. Lemmé et comp.	2 caisses "	W. Wood.
77 sacs café	J. A. Elsen et Van Linden.	
2 colis cuivre	A. Saportas.	
8 balles laine	Ch. Loyaerts.	

LONDRES.

Décembre.	venant de
21 Commerce, c. Gaukema,	Anvers.
Dart, c. Block,	Ostende.
Market Maid, c. Weddell,	"
Mary Ann, c. Mevill,	Anvers.
22 Jubilé, c. Spencer,	Anvers.
Vrouw Elisabeth, c. Vanlowe,	Ostende.
CORK.	
Décembre	allant à
19 Mary Warrall, c. Herbert,	Anvers.
LIVERPOOL.	
Décembre	venant de
17 Océan, c. Tallien,	Rouen.
DUNKERQUE.	
Décembre.	venant de
23 Spiedewel, c. Lancaster,	Hull.
22 Ulysse, c. Grout,	Marseille.
Courr. de Marseille, c. Labbé,	"
Estafette, c. Serre,	Rotterdam.
ABBEVILLE.	
Décembre	venant de
20 Heureuse Pauline, c. Bourdè,	Cette.
Trois Amis, c. Voisard,	Rotterdam.
HAVRE.	
Décembre	allant à
21 Adrienne, c. Dugué,	Valparaiso.
Aleyon, c. Huet,	Guadeloupe.
22 St-Jacques, c. Delatre	"

ROUEN.

Décembre	venant de
22 Henri, c. Thomas,	Swansea.
Vrouw Alida, c. Siviens,	Rotterdam.
Bonne Mère, c. Exmélin,	St.-Petersb.
St.-MALO.	
Décembre	venant de
15 Narcisse, c. Canevier,	Caen.
16 St.-Joseph, c. Lemoine,	Brest.
17 Requin, c. Bourges,	Hàvre et Cette.
19 Marandeur, c. Lepesquer,	Hàvre.
19 Eugène, c. Lepaire,	Marseille.
St.-Joseph, c. Jan,	St.-Valery.
CHERBOURG.	
Décembre.	venant de
14 Jeune-Père-de-Famille, c.	Portsmouth.
Grégoire,	"
Actif, c. Fatôme,	Cette.
Hereule, c. Sorel,	Marseille.
19 Achille, c. Loir,	Martinique.
MORLAIX.	
Décembre.	venant de
14 Benjamin, c. Marzin,	Toulon et
Zoé, c. Geffroy, Bordeaux et	Marseille.
Lisbonne.	
allant à	
17 Duchesse Anne, c. Lozach,	Cette.
LA ROCHELLE.	
Décembre.	allant à
17 Le Sardijs, c. Ritchie,	New-York.

LORIENT.

Décembre	venant de
16 Sophie, c. Melin,	Bordeaux.
17 Trident, c. Bompert,	Bayonne.
St.-NAZAIRE.	
MIS EN MER.	
Décembre	allant à
17 Théodore, c. Neel,	Marseille.
SUR RADE.	
venant de	
19 Adolphe, c. Thébaud,	New-York et
St.-Pierre-Miquelon.	
Farvell, c. Aanensen,	Christiansand.
ROYAN.	
ONT MIS EN MER.	
Décembre	allant à
17 Paqueb. Edouard, c. Maillard	Cayenne.
Désirée, c. Bernard,	Sénégal.
PAUILLAC.	Descendu.
Décembre.	allant à
19 Louisiana, c. Duporteau	New-Orléans.
Philantrope, c. Jaguet,	Batavia.
Sylphide, c. Breilvet,	Mer du Sud.
SUR RADE.	
Pacific, c. Latour,	Philadelphie.
CETTE.	
Décembre	allant à
12 Jules-Chérie, c. Guérin,	Nantes.
Adolphe, c. Prat,	Dunkerque.
Thétis, c. Gill,	Fernambouc.

MARSEILLE.

Décembre	allant à
17 Jeune Claude, c. Mercier,	La Rochelle.
18 b. à vap. Balear, c. Sagrera,	Barcelone.
allant à	
Frédéric, c. Letellier,	Caen.
Mercure, c. Doucet,	Dunkerque.
Bonne Mère, Ruellan,	Hàvre.
19 Romualdo, c. Nicotich,	Constantinop.
Costanza, c. Guastavino,	"
et Odessa.	
Corcorde, c. Lepivert,	Hàvre.
venant de	
19 Ambrosina, c. Maristane,	Havanne.
St.-Anne, c. Mourut,	Cadix.
ARRIVÉS EN QUARANTAINE.	
18 Daniele, c. Denegri,	Odessa.
Arrivés en libre pratique.	
Aimable-Thérèse, c. Pesqui,	Almérie.
Edward, c. Hache,	New-York.
MADÈRE.	
Novembre.	venant de
19 Cerès, c. Craighead,	Elseneur.
NICE.	
Décembre.	venant de
11 Thémistocle, c. Chiappa,	Taragone
St.-Magnet, c. Johus,	Unohy.
14 M. na delle Grazie, c. Porpora,	Tunis.
19 Traitable, Fiandinini,	Trieste.

1 caisses marchandises	Luning Gogel et comp.
2 colis "	Van de Vin Maus.
446 pièces bois de brésil, 9 caisses indigo, 19 caisses marchandises,	
5 futailles marchand., 1 caisses boutons, 4 balles marchand., 2 bal-	
les peaux, 41 colis cuivre, 1 futaille bière, 50 balles coton, 65 sacs	
café, 2 colis spermaceti et 11 colis marchandises, à ordre.	
8 Passagers	
Le kof hanovrien Johannes, cap. J. N. C. Seleck, ven. de Hemden.	
16 1/4 lasts aovine	Reyniers Vrancken.
60 barils beurre	J. G. Rucker et comp.
57 " "	J. Claessens.
928 " "	à Ordre.

BOURSE DE LONDRES. — DU 24 DÉCEMBRE.

5 p. 7/8 Consolidés.	91 5/8 1/2	" Ardoin . . .	—
Omnium . . . . .	—	" Scrip . . . .	—
Belges 1852 . . . . .	—	" Dette différ.	—
Hollandais 5 p. 7/8 . . . . .	104 1/8	" passiv.	—
" 2 1/2 p. 7/8 . . . . .	55 1/4 5/8	Bréiliens 1824 . . .	—
Portugais nouveaux . . . . .	85 5/4 1/2	Mexicains 6 p. 7/8 . . .	58 1/2
" 3 . . . . .	54 5/4 5/8	Chili . . . . .	—
pagues Cortès . . . . .	48 3/4 4/8	Colombie . . . . .	52 5/4

BOURSE DE BRUXELLES. — DU 26 DÉCEMBRE.

Dette active, 2 1/2 . . . . .	85 1/4 P	BRESIL . . . . .	1824 . . . . .	85	P
Emprunt de 24 mill. . . . .	100 1/2	ESPAGNE Ardoin. 1824 . . . . .	50 1/2	1/2	P
Banque de Belgique . . . . .	114 5/8	" Fin cour. . . . .	50 1/2	1/2	P
Action de la banque . . . . .	840	" Gross. pièces . . . . .	49 5/4		
Empr. de la ville 1852 . . . . .	99 1/2	" Prime 1 mois . . . . .	—		
Soc. de comm. de Br. . . . .	140	" Differ 1855 . . . . .	25		
Canal Sambe et Oise . . . . .	108	" ancien . . . . .	18 1/4	1/4	P
A. des Hauts. Fourm. . . . .	114 1/4	" Det. passiv. . . . .	15		A
A. Soc. d'Ongrée . . . . .	104	Portugais . . . . .	—		
Dette act. holland. . . . .	54	Changes Amst. c. j. . . . .	1 1/2 7/8	p. P	
Rente rembours. . . . .	98	Londres c. j. . . . .	12 15	A	
Autriche Métall. . . . .	101 5/4	" deux mois . . . . .	12 7 1/2	P	
NAPLES Falconet . . . . .	91 5/4	Paris c. j. . . . .	pair	P	
ROME " 1855 . . . . .	100 5/4	" deux mois . . . . .	1 1/2 7/8	p. P	

MARCHÉS ÉTRANGERS.

MARCHÉ DE BORDEAUX, 22 Décembre.

Les 50 kilogrammes.

SUCRE. — 2000 sacs Cochinchine 41, 550 sacs Bourbon 64-50, 100 pièces vergeois 72, 120 pièces bâtarde communes 72-50.

HUILE. — 50 qx. de Caen 78.

Le demi kilogramme.

CANELLE. — 20 caisses de Chine 1-40.  
CUIVRE. — 15 qx. vieux 1-5.  
Armagnac nouveau 225; id. rassis 300; Marmande 212; pays 200; Languedoc; Cognac Sainon 500; Bord, pr. de L. 295; 4<sup>e</sup> p. d'Amérique 305; 3/6 disponible 5-5; Tafia 5 à 7.

VINS ET SPIRITUEUX.

COGNAC, 22 décembre. — Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler il y a eu beaucoup d'activité dans les affaires commerciales sur cette place, des ordres importants basés sur les craintes plus ou moins fondées d'une rupture avec les Etats-Unis, sont venus faire monter les prix de nos eaux-de-vie nouvelles jusqu'à 160, et des achats considérables ont été faits à ce taux élevé. Les qualités d'agas plus avancés ont suivi ce même mouvement, c'est-à-dire, qu'on a payé les rassis 170; celles de deux à trois ans 195; et ainsi de suite aujourd'hui tous ces prix sont fermes; et on pourrait probablement obtenir à 5 f. audessous, au marché prochain à moins que de nouveaux ordres ne viennent leur rendre toute leur énergie.

ODESSA, 20 Novembre.

BLÉ TENDRE. — 1<sup>re</sup> qualité R. 16 à 16 1/2; bon, 15 à 15 1/2; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualité 14 à 14 1/2; dur 1<sup>re</sup> qualité 16 à 17; d. bon 15 à 15 1/2; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualité 14 à 14 1/2; Seigle 9 à 9 1/2; Orge, 7 1/4 à 8; Avoine 9 à 10; Millet, 9 à 10; Graine de lin, 52 à 55.

Ventes. — Blé tendre nouveau etw. 5000 de 14 à 15.40 Dépôt: Blé tendre etw. 65000; d<sup>e</sup> dur 35000; Avoine 3000. Orge 3000. Graine de lin 2000. Seigle 3000. Millet 1000.

MESSINE, 2 Décembre.

HUILES. — Les demandes se sont ralenties, et les prix ont assez baissé; la dernière partie claire fut placée à O. 4 20. A Milasso cependant les prix se soutiennent, les brillants en barils T. 22; les frais 20 3/4 à 21. A Brunato on peut les obtenir à T. 17 3/4 à 18; Catanca T. 27 caf. R. 20; Avola O. 1 20. Co le caf. de 13 3/4. Nous sommes d'avis que les prix baisseront encore.

AMANDES. — Elles sont bien recherchées; les douces de Palma furent jusqu'à O. 7 5; Amères O. 8 25.  
GRAINE DE LIN. — Les centuelles demandes de l'Angleterre

font que le prix se soutiennent, les dernières transactions se firent à O 4 22 mais en étant actuellement dépourvus une augmentation est immanquable.

SOUDE. — Elle se soutient au prix stable de T. 47 à 48 à Catanca.  
VINS. — Il y a toute apparence que le prix augmentera à cause de quelques demandes. Milasso 1<sup>re</sup> qualité T. 16; Riposto T. 15. Scoglietti T. 15. Nous avons augmentation dans les esprits, ceux de Riposto de degré 24 O. 2 8, de 55 O. 3 20.

ESSENCES. — En faveur, citron T. 11. Bergamotte T. 15 1/4. Orange T. 7 1/4.

CANTARIDES. — Nous en sommes presque dépourvus, les derniers prix sont de O. 96.

COTONS BIANCAVILLE. — Ils jouissent d'une bonne opinion puisque les propriétaires se tiennent fermes à O. 13 C<sup>o</sup> 104.

NOISETTES. — Veria O. 2 14; Castiglione 3 10.

SOUFFRES. — Ont prouvé une petite augmentation 2<sup>e</sup> qualité T. 22 1/4. Ceux de Catanca 1<sup>re</sup> qualité qui correspond à la 2<sup>e</sup> de Sicata on ne peut les obtenir qu'à T. 22.

SOIE. — Notre avoir est presque épuisé, on peut connaître par la quelle doit être sa position. Organzini de 45 T. 8 liv.

BLÉ. — On a vendu les durs indigènes à T. 85: Melés 75; durs de Puglia pour Vermicelli T. 87; Panuro T. 74.

CAFÉ. — Le Rio petit vert; comme le plus convenant à notre consommation, jouit d'un plus facile débit à O. 10.

SUCRES. — Raffinés O. 8 12; Havane beau blanc O. 8 5 C.

STOKFICH. — D. 9 C. 115.

CUIRS. — Il s'est fait diverses transactions à D. 56 3/4 pour les Buénos-Ayres; Odessa à R. 15, D. 53 Taganrog à R. 14, D. 55.

PARTIE MARITIME.

NOUVELLES DE MER.

On nous écrit de Flessingue: «Sont arrivés en rade de Flessingue, le 26 au matin, venant d'Anvers: Estelle, cap. Durand; Jean Key, cap. Runsd; Julie, cap. Scheridon; Palmers, cap. Francis.

En vents de la partie de O.-S.-O. Au départ du pilote de Flessingue, il y avait une voile en vue que l'on suppose être le kof belge Jeune Caroline, cap. Jacobsen, de Hull.

Le brick français les Deux Frères, se trouve toujours au pied du Banc; on lui a coupé son grand mât et une partie de son cuivre a été tiré sur strabord.

Le 26, la gaillasse Josephine, cap. Souetliet, était encore à Flessingue. On écrit de Bordeaux 22 décembre que les navires Blayais, cap. Lepont venant de la Martinique, et le Cosmopolite, cap. Demeurant, venant de Cayenne, sont en rivière.

Le navire Andrew-Schott, cap. Hautley, venant de Richmond est arrivé sur la rade du hâvre le 24 courant.

Le navire Egidius, cap. Denduyts, allant de Liverpool à Ostende, est arrivé les 22 courant à Portsmouth.

Le navire Tyro, cap. Carter, d'Anvers à Liverpool, est parti le 25 courant, de Falmouth pour sa destination.

On nous écrit de Brest, que les experts ayant fait décharger dans une allée une partie de la cargaison de l'Adoin, ont déclaré n'avoir reconnu aucune avarie dans la cargaison.

Ils s'occupaient de mettre le navire sur le platin aussitôt que la mer le permettra, afin de le visiter.

MOUVEMENTS DES PORTS.

PORT D'ANVERS. — DÉPARTS DU 26 DÉCEMBRE.

Le brick belge Rubens, cap. Hamilton, all. à Liverpool, ch.

Le schooner belge Persévérance, cap. Monnot, all. à Liverpool, ch.

Le schooner belge Francis, cap. Unrich, all. à Rio-Janeiro, ch.

Le brick anglais Ruby, cap. James, all. Londres, ch.

Le schooner anglais Honor, cap. Christmas, allant à Hull, ch.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, cap. Crow, all. à Londres, ch.

La barque hambourgeoise Anna Louisa, cap. Meinke, all. à Lisbonde, ch.

Un kof au bas de la rivière.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,  
POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

**LE BUFFON CLASSIQUE  
DE LA JEUNESSE,**  
OU  
**RÉSUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.**

OUVRAGE NEUF,  
RÉDIGÉ POUR LES JEUNES GENS DES DEUX SEXES, ET D'APRÈS LE TEXTE DE BUFFON, ET DE TOUTES SES  
CONTINUATEURS. ET ORNÉ DE SUPERBES PLANCHES REPRÉSENTANT PLUS DE 500 ANIMAUX,  
PLANTES, ETC., ETC., DESSINÉS D'APRÈS LES PREMIERS ARTISTES;

**PAR M. LACOSTE.**

2 beaux volumes in 8°, très-élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et  
encadrement, et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

CONDITIONS.

Le BUFFON CLASSIQUE DE LA JEUNESSE, imprimé soigneusement en ca-  
ractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné et collé, de la  
fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, dix-huit francs.

Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles et de  
planches indéterminé, qui coûteront cinquante centimes.

Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes in 8°, très-  
élégants, format anglais.

La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix  
jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre  
de souscription.

On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se  
distribue

LE PROSPECTUS AVEC GRAVURES. (10)

**LIBRAIRIE AU RABAIS**  
DE

**LANGLET ET C.,**

RUE DE LA MADELEINE, N° 87, EN FACE LA KANTERSTEEN.

DÉPÔT A GAND, CHEZ M. CITERNE, RUE AUX TRIPES, N° 5.

**HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE** par les Normands, de ses causes et de ses suites jusqu'à nos jours, en  
Angleterre, en Ecosse, en Irlande et sur le continent, par AUGUSTIN THIERRY, de l'Académie française; 4 superbes vol. in-8°, grand pap. vél.  
sat. et atlas, 5<sup>e</sup> édit., entièrement revue et augmentée. Paris 1855. Au lieu de 50 fr., net 20 fr. — **ŒUVRES COMPLETTES DE LORD  
BYRON** [en anglais], 1 seul et sup. vol. in 8°, grand pap. vél. superfin, orné d'un magnifique portr. et d'un fac simile, édition plus correcte  
et plus estimée que celle de Paris Cartonné. Au lieu de 26 fr., net 18 fr. — **HISTOIRE DE NAPOLEON ET DE LA GRANDE  
ARMÉE PENDANT L'ANNÉE 1812**, par le général comte de SÉGUR; 10<sup>e</sup> édit., 2 sup. vol. in 8° ornés de portraits, vignes et cartes grand  
pap. vél. superlin. Paris, 1855. Au lieu de 15 fr., net 8 fr. 50 c. — **ŒUVRES COMPLETES DE J. DE LILLE**, enrichies des variantes  
et notes; texte latin en regard, 6 beaux vol. in-12, pap. fin sat. Bruxelles 1854. Au lieu de 28 fr., net 9 fr. — **L'ART DE L'ORLOGERIE**,  
enseigné en 50 leçons, ou MANUEL COMPLET DE L'ORLOGERIE ET DE L'AMATEUR, d'après Berthou et le tavaux de Wuillamy, premier  
horloger du roi d'Angleterre; mis en ordre et augmenté de toutes les découvertes modernes, par un élève de Bréguet; 2 vol. in 12, ornés de 17  
panches. 5<sup>e</sup> édit. Paris, 1855. Au lieu de 9 fr., net 5 fr. 50 c. — Et un grand nombre d'autres bons ouvrages dans la même proportion de  
rabais. — Ladite maison achète et paie comptant toutes espèces et quantités de livres qui lui sont offerts, ou les échange contre d'autres. Elle  
reçoit tous les jours de nouveaux ouvrages.

**VENTE PUBLIQUE DE  
TABAC KENTUCKY**

AVARIÉS  
ET DE TABAC

**VIRGINIE,**  
A ANVERS,

LE MARDI 3 JANVIER 1836.

Les courtiers soussignés, exposeront en vente publique  
et définitivement, le mardi 3 janvier 1836, à 3 heures  
de relevée, à la Maison aux Gaufres, d'ordre de mes-  
sieurs G. et C. KREGLINGER, en présence de l'huissier  
J. LOMBAERTS,

175 Boucauds tabac KENTUCKY, (grande et belle  
feuille),

PLUS OU MOINS AVARIÉS.

42 Barriques tabac KENTUCKY, (refait et coupures)

Ces Tabacs, se vendront dans l'état où ils se trouvent,  
et seront à voir à l'Entrepôt du gouvernement, pavillon  
du nord, au 1<sup>er</sup> étage, dès la veille de la vente, depuis  
9 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 à 4 heures de  
relevée, ainsi que le jour de la vente, depuis 9 heures  
du matin jusqu'à midi.

111 Boucauds tabac VIRGINIE,

Dont les échantillons seront à voir le jour de la vente,  
depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée, à  
la Maison aux Gaufres. Pour plus amples renseignements,  
S'adresser à: Ch. Lemire, J. Olislaeger, H. A. Le-  
mieux, Olislaeger, fils qq. (6)

**SIROP DE JOHNSON.**

CALMANT DU SYSTÈME

**NERVEUX DIURÉTIQUE.**

Seul remède efficace contre les palpitations du cœur,  
il guérit, en régularisant la circulation du sang et en  
poussant les glaires par les urines.

Dépôts: Bruxelles, chez Mr. Decat, pharmacien rue  
des Pierres N° 9; Gand, chez Mr. Eroment, pharmacien.

**VENTE PUBLIQUE  
DE COTON**

A GAND.

Mercredi, 30 Décembre, à 2 heures de relevée, les  
Courtiers soussignés exposeront en vente publique pour  
compte de qui il appartiendra, dans le manège situé entre  
la raffinerie de M. Neyt, et celle de M. Jeyerickx, à la  
Coupure à Gand;

121 BALLE COTON SURATE, plus ou moins avariés,  
Ainsi qu'une partie même COTON en vrac.

On pourra examiner la marchandise, dans la matinée  
du jour de la vente.

A. T. DAEL fils, Ch. DAEL, J. ENGELS, J. ALBREHT.

**NAVIRES EN CHARGE,  
A GAND POUR ALGER.**



BUREAU DU COURTIER J. SCHIPMAN.

Le koff hanovrien VROUW GEZINA, cap. Lindeboom.

POUR HAMBOURG.

Les kofs hanoviens CAROLINA, cap. Bonjer et HENRICUS, cap. Riecke

POUR ALGER.

Le navire Papanbourgeois VROUW GEZINA, commandé par capitaine

H. C. Lindeboom pour partir à la fin du présent mois; prendra fret et  
passagers.

S'adresser pour plus amples informations à MM. Pusens Taffin à  
Bruges et J. Pieters à Ostende, ou au courtier susdit. (9)

POUR NANTES.

Le navire Papanbourgeois WILHEM, commandé par cap. L. Jonge-  
bloed, pour partir à la fin du présent mois, ce navire étant déjà assuré

des deux tiers de son chargement par les marchandises destinées pour  
les navires Espagnols San Fidel, cap. Echevarria, en destination de  
Bilbao, Santander et la Corogne, et Nuestra Señora de Begona, cap.  
de Arrigunaga, l'un et l'autre pour partir de Nantes, vers la fin de jan-  
vier prochain.

S'adresser pour plus amples informations au capitaine à son bord, se  
trouvant vis-à-vis de l'Entrepôt ou au courtier susdit. (7)



**SERVICES RÉGULIERS.**

ENTRE  
LONDRES ET ANVERS.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, partant régulièrement:

DE LONDRES, tous les jeudis, à 8 heures du matin.

D'ANVERS, tous les dimanches, également à 8 heures du matin.

S'adresser pour fret et passage, à Londres, chez De Bie et Rahn,  
Crescent Minorie; à Anvers, chez Ch. Brequigny, courtier de navires.

**ENTRE LE HAVRE ET LISBONNE.**

Les navires Rose du Tage, cap. Grosos. — Clémentina, cap. Ar-  
douin. — Constance, cap. Millot. — Alerte, cap. .... — Rosalie,  
cap. Dubosc.

Partant du Havre, le 10 et le 25 de chaque mois pour Lisbonne.

S'adresser pour fret et passage à Paris, chez Mr. Ripoud Malherbe,  
rue Paradis Possonnière; au Havre, chez l'armateur, Mr. A. J. Bathala

**ENTRE LE HAVRE ET NEW-YORK.**

LIGNÉ DE L'ÉCART.

Les départs auront lieu dans l'ordre suivant:

NAVIRES.	CAPITAINES.	DÉPARTS DU HAVRE.		
HAVRE. . . . .	Stoddard. . . . .	8 décemb.	1 avril.	16 juillet.
SULLY. . . . .	Forbes. . . . .	16 id.	8 id.	1 août.
F. DEPAU. . . . .	Robinson. . . . .	1 janv. 1856	16 id.	8 id.
RIIONE. . . . .	Rockett. . . . .	8 id.	1 mai.	16 id.
CHARLEMAGNE. . . . .	Richardson. . . . .	16 id.	8 id.	1 septemb.
FRANÇOIS-IER. . . . .	Castoff. . . . .	1 février.	16 id.	8 id.
NORMANDIE. . . . .	Pell. . . . .	8 id.	1 juin.	16 id.
FORMOSA. . . . .	Orne. . . . .	16 id.	8 id.	1 octobre.
SYLVIE-DE-GRASSE. . . . .	Wiederholt. . . . .	1 mars.	16 id.	8 id.
POLAND. . . . .	Anthony. . . . .	8 id.	1 juill.	16 id.
ALDANY. . . . .	Hawkins. . . . .	16 id.	8 id.	1 novemb.

S'adresser pour fret et passage: à Paris, M. S. B. Denison, r. Cléry 10  
Au Havre, M. E. Quessel aîné; MM. Pitray, Viel et compagnie; MM  
Welles et Greene.

**CHANGES. — LONDRES, LE 25 DÉCEMBRE.**

COURS DES CHANGES.	Temps.	Prix réels à la Bourse le dernier jour de courrier.
Amsterdam . . . . .	3 mois.	12 5 1/2
" . . . . .	c. j.	12 5 4
Rotterdam . . . . .	3 mois.	12 5 1/2 6
Anvers . . . . .	—	12 5 1/2
Bruxelles . . . . .	—	12 5 1/2 5 5/4
Hambourg . . . . .	—	15 15 1/2 15 5/4
Paris. 3 jours d. v. . . . .	—	25 60 65
" . . . . .	5 j. d. v.	25 87 1/2 90
Bordeaux . . . . .	5 mois	155 1/4
Francfort sur Main. . . . .	—	10 10 10 1/2
Trieste. . . . .	—	10 10 1/2 11 1/2
Madrid. . . . .	—	57 1/2
Cadix. . . . .	—	57 1/2
Barcelone . . . . .	—	—
Gibraltar. . . . .	—	—
Livourne. . . . .	—	47 7/8
Gènes . . . . .	—	25 90
Venise. . . . .	—	—
Naples. . . . .	—	40 5/4
Palerme. . . . .	—	122 1/2
Lisbonne . . . . .	—	55 5/8 1/4
Rio Janeiro . . . . .	—	57
Bahia . . . . .	60 j. d. v.	—

**CHANGES. — PARIS; LE 24 DÉCEMBRE.**

CHANGES.	50 JOURS.		90 JOURS.	
	papier.	argent.	papier.	argent.
AMSTERDAM. . . . .	57 5/8	57 5/8	57 5/8	57 5/8
ANVERS . . . . .	57 1/8	57 1/8	57 1/2	57 7/16
HAMBOURG . . . . .	186 "	186 1/2	185	185
BERLIN. . . . .	3 66	—	3 64	3 65
LONDRES. . . . .	25 35	25 52 1/2	26 40	25 37 1/2
MADRID. . . . .	15 90	15 87 1/2	15 80	15 77 1/2
CADIX. . . . .	15 87 1/2	15 80	15 80	15 75
BILBAO. . . . .	15 70	15 75	15 80	15 65
LISBONNE eff. . . . .	—	—	505	507 1/2
PORTO eff. . . . .	—	—	500	502 1/2
GÈNES. . . . .	99 5/4	57 1/6 P	99	1 0/0 P
LIVOURNE. . . . .	517	516	515	512
NAPLES. . . . .	455 1/2	—	458 1/2	—
TRIESTE. . . . .	254	254 1/4	253 1/2	252 1/2
VIENNE. . . . .	254	—	252 1/2	—
MILAN. . . . .	85 1/2	—	84 7/8	—
AUGUSTE. . . . .	254 1/4	254	252	—
FRANCFORT. . . . .	98	2 0/0 P	97 5/8	2 5/8
PÉTERSBOURG. . . . .	—	—	109	109
MESSINE. . . . .	—	—	15 10	—
PALERME. . . . .	—	—	15 10	—
LYON. . . . .	99 5/8	—	99 1/4	7/8 P
BORDEAUX. . . . .	99 1/4	1/8 P	99 1/4	7/8
MARSEILLE. . . . .	99 5/4	1/8 P	99 1/4	7/8 P
MONTPELLIER. . . . .	—	—	99	1 1/8

**CHANGES. — AMSTERDAM, LE 24 DÉCEMBRE.**

	Argent.	Papier.	Argent.	Papier.
Paris. 2jm. d. . . . .	56 1/2	—	—	—
" court. . . . .	57	—	—	—
Bordeaux. 2jm. . . . .	56 1/2	—	—	—
" 15jd. . . . .	56 5/4	—	—	—
Madrid. 5jm. . . . .	102 1/4	—	—	—
Cadix. 5jm. . . . .	102 1/4	—	—	—
Séville. 5jm. . . . .	101	—	—	—
Bilbao. 5jm. . . . .	100 1/8	—	—	—
Lixbon. 5jm. . . . .	45 1/4	—	—	—
Porto. 5jm. . . . .	45 1/4	—	—	—
Gènes. 5jm. . . . .	42 1/16	—	—	—
Livour. 2jm. d. . . . .	—	—	—	—
Naples. 3jm. . . . .	—	—	82 1/8	—
Vienne 6jr. St. . . . .	—	—	56 5/16	—
Augsb. 6jr. . . . .	—	—	56	—
Francf. 6jr. . . . .	—	—	55 7/8	—
Londr. 2jm. F. . . . .	—	—	—	12. 10
" 5jd. z. . . . .	—	—	—	12. 17 1/2
Hamb. 2jm. St. . . . .	—	—	—	55 1/4
" k. . . . .	—	—	—	55 5/8
Petersb. 5jm. . . . .	—	—	—	10 5/16
Rott. c. pr. f. 100. . . . .	—	—	—	1/4

**CHANGES. — ANVERS, LE 24 DÉCEMBRE.**

	Court Jour.	2 Mois.	3 Mois.
Amsterdam . . . . .	1/2 0/0 perte	—	—
Rotterdam . . . . .	5/8 0/0 perte	—	—
Paris . . . . .	fl. 47 5/16	fl. 46 15/16 P	46 15/16 P
Londres. . . . .	fl. 12 16 1/4	fl. 12 07 1/2	—
Hambourg. . . . .	55 5/16	A 55 1/16	A 54 15/16
Bruxelles et Gand. . . . .	1/4 0/0 perte.	—	—
Bons du trésor. . . . .	—	—	—
Francfort. . . . .	56	55 15/16	P 55 9/16 P
Escompte. . . . .	4 1/2	—	—
Bons du trésor. . . . .	4 1/2	—	—

IMPRIMERIE DE DEWEVER FRÈRES, RUE AIGRE, N° 526.

Nota. L'imprimerie pour les ouvrages de ville etc. etc. de DEWEVER FRÈRES, est, et reste établie Canal des Recollets N° 1060.